

Préconisations rédigées à partir du BSV du 24 mai 2018 : www.agrometeo.fr

Flash mildiou (Guide 2018 P. 40)

Situation actuelle :

De nouveaux symptômes de mildiou sont observés cette semaine. Ils sont issus des pluies du 4 au 9 mai.

- Des repiquages sur feuilles sont observés dans 2 de nos parcelles natures non traitées sur 5. A Arles, 1 tache par cep est observée cette semaine. A Châteauneuf le Rouge, moins d'une tache pour 10 ceps est notée. A Châteauneuf le rouge, 3 inflorescences pour 400 ceps sont attaquées par le mildiou. Pas de symptômes observés à ce jour sur les parcelles natures de St Chamas, Lambesc et Bouc Bel Air
Qu'est ce qu'une parcelle nature ? Nous avons mis en place depuis 2016 un réseau de 5 « témoins non traités », appelés parcelles natures. Il s'agit d'une zone de ceps dans des parcelles mises à disposition par des vignerons partenaires. Cette zone ne reçoit aucune protection phytosanitaire (sauf si traitement flavescence dorée obligatoire, bien sûr). C'est un outil très pratique pour suivre les maladies en conditions naturelles et pour mieux comprendre leur développement.
- Une première tache de mildiou observée au Puy Ste Réparate sur 50 souches non traitées.
- Une tache pour 100 souches observées à Rousset et Tarascon sur des parcelles protégées.

La pluviométrie du mois de mai est liée à des orages, dont l'importance varie beaucoup d'un secteur à l'autre (et parfois même à l'intérieur même d'une commune) – voir tableau ci dessous. Le risque indiqué par la modélisation à ce jour varie donc selon les secteurs. Il est fort à très fort selon les secteurs.

Les symptômes issus des contaminations du 14 au 22 mai seront visibles au vignoble à partir de cette fin de semaine et s'échelonneront jusqu'au début du mois de juin.

Pluies du 14 au 22 mai dans notre département (source CIRAME) :

Précipitations (mm)	Arles	Baux de Provence	Eyguières	Berre	Cassis	Puy Ste Rép.	Eguilles	Puylobier
14 mai	4.4	3.5	1.4	2.8	0.5	5.5	3.2	0.5
17 mai	0.2	-	-	-	0.5	-	-	-
18 mai	-	-	-	0.2	-	2.0	0.4	-
19 mai	0.2	11.5	0.4	-	-	36.0	-	-
20 mai	-	-	0.3	-	0.5	5.0	-	2.0
21 mai	3.2	0.5	0.8	13.0	12	4	0.4	4.0
22 mai	0.4	0.5	0.8	2.2	2.5	28	20.0	0.5
TOTAL MAI	50.2	88.5	101	71.8	60.5	147.5	86.2	67

Stratégie de protection contre le mildiou : pas d'alternative



Cas général : Protéger soigneusement l'encadrement de la floraison en zone précoce et tardive

L'observation régulière de vos parcelles permettra de faire un bilan de la situation et d'adapter votre stratégie anti-mildiou en conséquence. En cas de fortes sorties de taches de mildiou : réduire

vos cadences de traitement selon les spécialités commerciales employées et traiter un rang sur deux.

Exemples de spécialités utilisables : Privilégier les spécialités pénétrantes (exemple Mildicut, Cyazofamide + disodium phosphonate, 4,5 kg/ha) ou systémiques (exemple Sillage, fosétyl + métirame, 4 kg/ha) ou une association phosphonate (Redeli à 2.5l/ha) + cuivre (BB RsR à 1.5kg/ha).

En viticulture biologique : dose de cuivre de 600 à 800 g/ha pour les parcelles sensibles; 300 à 600g/ha pour les parcelles moyennement sensibles. Exemple : Nordox 75WG homologué à 2kg/ha pour 1500g/ha de cuivre (soit 0.53kg/ha de produit commercial pour 400g/ha de cuivre métal).

Renouvellement des traitements cupriques en fonction :

- Du lessivage : renouveler après 20-25mm de pluie si dose supérieure à 600g/ha, et 15mm si dose inférieure à 600g/ha.
- De la pousse : renouveler après une croissance de 20cm afin de protéger les organes nouvellement formés.
- Humectation : prendre en compte les périodes d'humectation prolongées des feuilles (brumes, rosées...) dans la stratégie des renouvellements cupriques.

Les meilleures efficacités sont davantage obtenues par le resserrement de la cadence d'intervention et l'anticipation de l'épisode contaminant que par l'augmentation des doses de cuivre.

Mesures prophylactiques :

L'épamprage des rameaux au sol est un bon moyen pour limiter et observer la sortie de foyers primaires après une pluie.

Black-rot (Guide 2018 P. 44)

Premières taches observées sur Tarascon dans une parcelle de grenache fortement touchée en 2015 : 3 taches sur 150 souches pour l'instant.

Stratégie de protection : Se référer au précédent bulletin du 16 mai 2018.

Oïdium (Guide 2018 P. 41)

Se référer au précédent bulletin du 16 mai 2018.

Votre prochain bulletin : le 30 mai

L'équipe viticulture

Didier Richy Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabreguette Tél. 06 74 55 81 19

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »